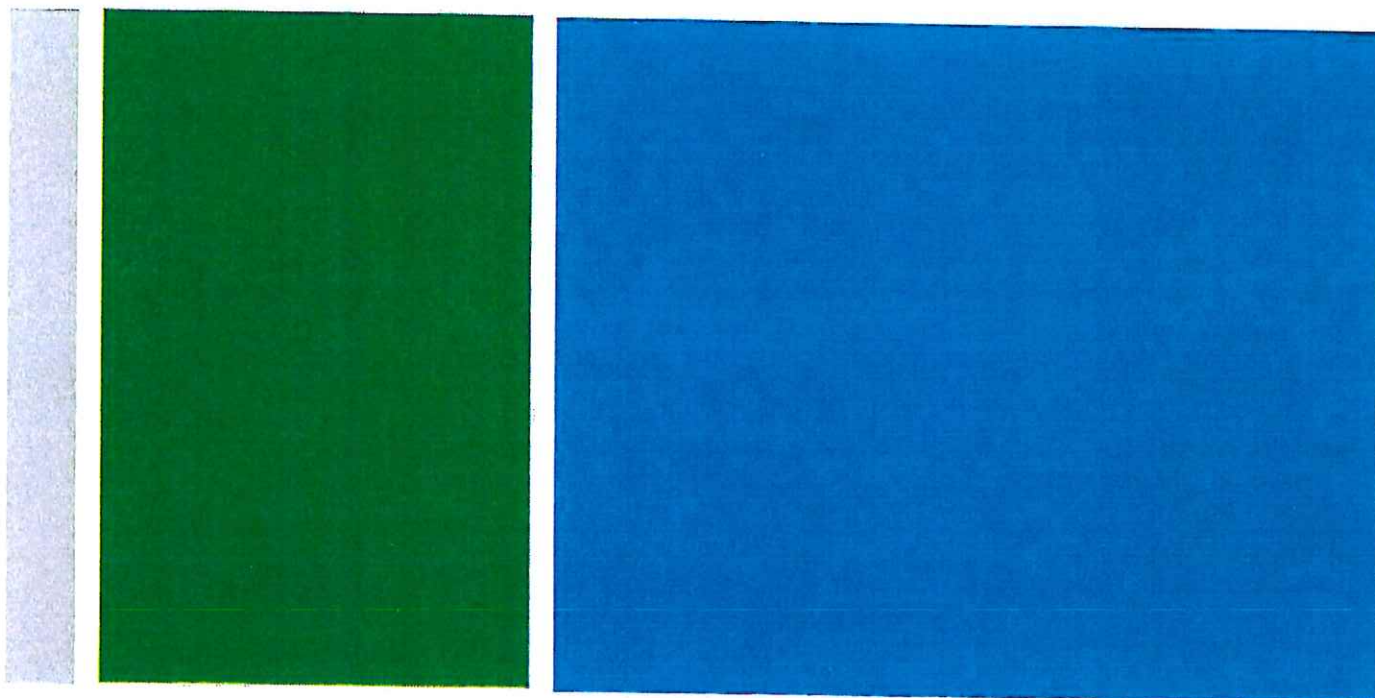




ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE

Rapport du commissaire
31 décembre 2020

ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE ASBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ORCW ASBL (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci fait suite à notre rapport de carence du 29 juin 2021 et inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 21 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'ORCW durant deux exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 984.554,24 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 231.961,40.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette

date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous renvoyons à l'annexe A-asbl 6.8 des comptes annuels dans laquelle l'organe de gestion expose l'impact estimé de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de l'ASBL et justifie de la continuité.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC¹ - reviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1130 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0456 394 122 - RPM Bruxelles - Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Gids Dupont Kervotte - Offices in Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la présentation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

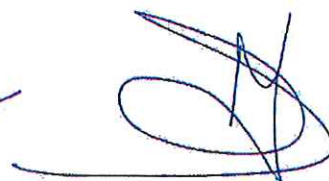
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception du respect des formalités relatives au délai de communication des documents à l'assemblée générale et au commissaire des délais légaux relatifs à la convocation de celle-ci ainsi que du non respect des délais légaux quant à la tenue de l'assemblée générale et l'établissement de notre rapport.

Mons, le 1^{er} juillet 2021.

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CATHERINE SAEYS
ASSOCIÉE



MARIE DELACROIX
ASSOCIÉE

BILAN ET COMPTES 2020

Résultat Fonds affectés - Proposition d'affectation **Rapport comptable et financier**

I – Résultat de l'exercice 2020.

L'exercice se clôture avec un résultat positif de **231.961,40€** et cela malgré un contexte de crise sanitaire majeure qui a mis tout le secteur culturel à l'arrêt en 2020.

2 – Capitaux propres, proposition d'affectation.

Nous proposons d'affecter ce bénéfice 231.961,40€ aux fonds affectés selon la ventilation prévue en 2015, soit 139.176,84€ au fonds pour passif social et 92.784,56€ aux autres fonds affectés. ¹

Année	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds affectés	0	0	50.000	250.000	250.000	110.000	315.000	198.000	222.000	216.167	142.022	151.685,65	244.470,21
								297.000	333.000	333.000	324.252	338.746,65	477.923,17
								495.000	555.000	540.419	466.274	489.953,95	722.393,38
Bénéfices reportés	12.099	4.788	221.428	231.401	170.963	33.507	30.400	10.733	9.215	0	0	0	0
Total	12.099	4.788	271.428	481.401	420.963	143.507	345.400	505.733	564.215	540.419,48	466.274	489.953,95	722.393,38

Le montant des fonds propres s'élève à l'issue de de l'affectation à **722.393,38€**

3 – Rapport comptable de l'exercice 2020.

Nous reprendrons pour mémoire les valeurs des exercices précédents pour une meilleure compréhension de l'évolution des postes analysés.

3-1 Analyse de l'actif du bilan.

¹ Justification des capitaux propres en fonction des risques et opportunités.

A partir de 2015. 60 % : une réserve en cas de plan social. 40 % : une réserve pour des projets.

1. Risque potentiel (60 % des fonds) : une réserve au cas où l'ORCW devrait se résoudre à un licenciement.

2. Opportunités (40 % des fonds) : une liberté artistique afin d'accepter des projets non budgétés.

- Les actifs immobilisés :

46.790 EUR (2010) ; 55.767 EUR (2011) ; 115.579 EUR (2012) ; 150.879 EUR (2013) ; 105.350 EUR (2014) ; 97.252 EUR (2015) ; 90.923 EUR (2016) ; 191.959,72 EUR (2017) ; 204.754,03 EUR (2018) ; 207.629,99 EUR (2019) ; **216.015,32 (2020)**

De nombreux investissements votés lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018 avaient été postposés à la suite d'une incertitude budgétaire pressentie en cours d'année 2019, ces derniers ont été consentis en 2020. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement de la cuisine, de la kitchenette, des sanitaires et de l'entrée, et du bureau du Directeur.

Le montant total des investissements réalisés sur fonds propres en 2020 s'élève à 90.669,73€.

- Aménagement et travaux : 75.185,48€
- Parc informatique et téléphonie : 8.629,75€
- Purificateur d'air : 2.245.00€

La liste complète des investissements est reprise ci-dessous, ainsi que leur valeur d'acquisition respective.

Logiciel Opas TVA	01/01/2020	4.609,50€
Eclairage locaux	13/09/2020	2.778,16€
Rénovation WC	30/12/2020	7.260,00€
Travaux de peinture, Électricité, chauffage	30/12/2020	4.464,90€
Dyson air purifier	25/11/2020	2.245,00€
Kewlox SA LZ53202099	25/11/2020	704,63€
Aménagement bureau Directeur et tentures	16/12/2020	15.899,62€
Acompte mobilier de Cuisine et électro	10/07/2020	12.100,00€
Avancement mobilier de cuisine	17/09/2020	12.100,00€

Travaux kitchenette et sanitaire	23/11/2020	9.353,31€
Solde mobilier de cuisine et électro	27/11/2020	10.524,86€
Ipad grey 10.2" 128GB	16/01/2020	629,00€
HP Probook 650	18/06/2020	1.609,30€
HP Elitedesk 800	18/06/2020	1.293,49€
HP Probook 650 G5	21/09/2020	1.817,42€
Iphone 12 pro 512GB	28/11/2020	1.478,33€
Ipad pro 12.9" 1TB	30/12/2020	1.802,21€

- Les immobilisations financières :

Le montant de 326,30€ correspond aux cautionnements, dont celui de Partena essentiellement.

- Les créances à un an au plus :

151.259 EUR (2010) ; 235.740 EUR (2011) ; 230.925 EUR (2012) ; 201.849 EUR (2013) ; 274.607 EUR (2014) ; 247.332 EUR (2015) ; 250.200 EUR (2016) ; 372.930,44 EUR (2017) ; 307.989,03 EUR (2018) ; 84.230,42 EUR (2019) ; **102.379,02(2020)**

A. Créances commerciales : 48.248,48€.

Nous constatons une nette diminution de l'encours client : 5589,16€ au 31/12/2020, contre 104.403,86 EUR au 31/12/18. Voici néanmoins les créances dont le délai de paiement était significatif au 31/12/2019 :

- Amis de Binche : 4.000 € (facture du 12/12/2017 impayée au 31/12/2020, payée le 12/01/2021)

Concernant les autres créances commerciales significatives :

- Une note de crédit à recevoir de 11.250,00€ concernant une réduction du loyer de la salle Arsonic accordée par Mars.

- Des notes de crédits pour un total de 13.356,00€ d'Accoustic Recordings corrigeant des factures erronées.

- Un poste de fournisseur débiteurs pour 17.673,18€ dont 12.673,18€ concerne une note de crédit du service juridique de Partena.

B. Autres Créances 54.130,54,00 EUR.

- Nous soulignerons que la majorité des soldes de subventions a été payé en cours d'exercice, hormis 22.000,00€ de la Loterie Nationale dont le dossier est en cours de traitement actuellement.

- Le poste de créances diverses de 31.752,54€ correspond à l'avance ONSS du dernier trimestre 2020.

- La Trésorerie :
236.258 EUR (2010) ; 374.918 EUR (2011) ; 212.165 EUR (2012) ; 37.943 EUR (2013) ;
103.414 EUR (2014) ; 311.387 EUR (2015) ; 382.327 EUR (2016) ; 167.989,01 EUR (2017)
; 131.457,14 EUR (2018), 339.228,04 EUR (2019) ; **581.714,17 EUR (2020)**

La trésorerie de l'O.R.C.W. est saine, présentant un solde de 581.714,17€ au 31/12/2020, soit une augmentation de 242.486,13€ par rapport à au solde de clôture 2019.

Cela permet d'honorer les échéances salariales du début d'année sans avoir recours au crédit, et de maintenir une politique d'investissement sur fonds propres.

- Les comptes de régularisations :

Ce poste reprend 84.445,73€ de charges à reporter à l'exercice suivant, les montants significatifs sont les suivants :

- Support digital – site Web fournisseur Reaklab : 29.633,14€
- Logiciel Opas – maintenance et formation : 16.032,50€
- Assurance Loi : 12.327,80€
- Acompte sur menuiserie et mobilier Isabelle Campo : 9.000,00€
- Assurance instrument : 5.499,34€

3-2 Analyse du passif du bilan.

- Les capitaux propres :

Leurs compositions et valeurs ont été évoqués en page 1.

- Les dettes commerciales :

Les dettes commerciales s'élèvent à 144.752,66€, elles sont essentiellement composées de 110.099,74€ de dettes fournisseurs et de 33.163,91€ de factures à recevoir, et n'appellent pas de commentaire particulier.

- Les dettes salariales fiscales et sociales :

Les dettes salariales fiscales et sociales s'élèvent à 117.378,20€, composées comme suit :

- Impôts, taxes, précompte à payer : 17.252,50€ dont 10.701,18€ de TVA à payer sur le logiciel Opas.
- Rémunérations et charges sociales : 100.125,70€. Le montant du pécule de vacances de 100.119,64€ a été comptabilisé sur base du calcul élaboré par le secrétariat social à hauteur de 80.297,15€. Un complément de 19.822,49€ vient s'ajouter dans le cadre de l'accord sur le maintien des rémunérations suite à la mise au chômage Corona des artistes.

3-3. Analyse du compte de résultat comparé au budget

CLASSES	Libellés	Budget initial	BILAN	Var.
		2020 - Vahan Mardirossian		
6	CHARGES	2.216.291	1.943.427	-272.864
60	APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES			
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	842.574	860.866	18.292
610	LOYERS, ENERGIES, ENTRETIEN (Arsonic + 75.000)	127.802	124.194	-3.608
611	TRANSPORTS (des artistes, ...)	104.407	62.419	-41.988
612	FRAIS ADMINISTRATIFS	54.500	102.818	48.318
613	PROMOTION, FRAIS ARTISTIQUES (repas,...)	106.250	83.445	-22.805
614	DOCUMENTATION, FORMATION DU PERSONNEL	3.105	5.812	2.707
615	AUTRES FRAIS SPECIFIQUES DE SPECTACLES	0	0	0
616	MATERIEL ARTISTIQUE, TECHNIQUE	30.550	50.069	19.519
617	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	175.000	211.179	36.179
618	REMUNERATIONS ADMINISTRATEURS	0		0
619	AUTRES RETRIBUTIONS DE TIERS ET INDEMNITES	240.960	220.929	-20.031
6190	Bénévolat - R.P.I. (musiciens) - Chèques ALE	7.090	3.155	-3.936
6193-6194	Prestations artistiques, culturelles ET projets artistiques	147.000	109.130	-37.870
6195	Prestations d'administration	55.670	55.599	-71
6197	Prestations de formation	0	0	0
6198-6199	Prestations techniques, CAPTATIONS et autres	31.200	53.046	21.846
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSION	1.348.042	1.029.677	-318.365
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECT	939.160	753.266	-185.894
620(...)	Personnel employé (administratif) et ouvrier	212.330	212.761	431
6205	Personnel employé sous statut d'artiste :	726.830	540.505	-186.325
62050	Musiciens avec un C.D.I. (8 musiciens)	432.000	361.577	-70.423
62051	Musiciens avec des C.D.D. (Minimum 4 musiciens)	294.830	178.928	-115.902
621	Pécules de vacances	0	0	0
621	COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES	372.992	260.708	-112.284
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	32.080	25.852	-6.228
625	PROVISIONS POUR PECULES DE VACANCES	3.810	-10.149	-13.959
63	AMORTISSEMENTS	22.975	45.719	22.744
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1.000	4.271	3.271
65	CHARGES FINANCIERES	1.000	913	-87
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	27	27
67	IMPOTS ET TAXES	700	1.954	1.254

La pandémie de Covid 19 a considérablement impacté les activités de l'ORCW de sorte que les prévisions budgétaires s'écartent notablement du réalisé 2020.

3.3.1. Charges – Diminution : -272.864 EUR (Budget = 2.216.291€ - Bilan = 1.943.427 €)

Compte (61) SERVICES ET BIENS DIVERS

De manière globale, les dépenses liées aux comptes 61 se sont avérées supérieures aux montants budgétés en 2020.

(610) LOYERS, ENERGIES, ENTRETIEN – Diminution : -3.608 EUR (budget = 127.802€ - Bilan = 124.194€)

Ce poste reste stable dans son ensemble, la réduction du loyer de l'Arsonic est neutralisée par la hausse des coûts d'entretien et de matériel dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

(611) TRANSPORTS – Diminution : -41.988 EUR (Budget = 104.407€ - bilan = 62.419€)

Le coût des déplacements est en diminution suite aux reports et annulations des concerts.

(612) FRAIS ADMINISTRATIFS – Augmentation : + 48.318 EUR (Budget = 54.500 € - bilan = 102.818€)

L'augmentation constatée par rapport au budget s'explique par l'augmentation des frais de consultance du service juridique de Partena. Suite à la multiplication des avis sollicités, un contrat a été négocié afin de répondre aux attentes de l'ORCW. Ces frais de consultance s'élèvent à 35.727,92€ pour 2020.

Notons que les charges relatives aux logiciels, implémentation, formation et mise à jour du logiciel Opas sont en augmentation ; l'ensemble du poste est 15.139,33€ contre 7.606,44€ en 2019.

(613) PROMOTION, FRAIS ARTISTIQUES (HEBERGEMENT, DEFRAIEMENT, REPAS, ...)
– Diminution : - 22.805 EUR (Budget = 106.250 € - bilan = 83.445 €)

Compte tenu des annulations durant les deux périodes de confinement, les charges relatives aux défraiements des musiciens est en nette diminution. Il en va de même pour les frais de promotion.

(614) DOCUMENTATION FORMATION DU PERSONNEL
– Augmentation : + 2.707 EUR (Budget = 3.105 € - bilan = 5.812 €)

Ce poste reprend notamment la formation sur le logiciel Opas.

(616) MATERIEL ARTISTIQUE ET TECHNIQUE – Augmentation : + 19.519 EUR (Budget = 30.550€ - bilan = 50.069 €)

C'est principalement le poste « droits d'auteurs » qui engendre un dépassement budgétaire dû à l'augmentation des cessions de droits sur la diffusion des captations. Les autres postes de cette rubrique restent stables ou baissent suite à la déprogrammation des concerts de l'Orchestre.

-617) PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Subventions APE. Cette charge est totalement compensée en compte de produits (73701).

(619) AUTRES RETRIBUTIONS DE TIERS ET INDEMNITES – Diminution : -20.031 EUR (Budget = 240.960 € - bilan= 220.929 €)

- 6194 Prestations art. musiciens et solistes : Diminution : - 37.870 EUR (Budget = 147.000 € - bilan= 109.130 €)

Baisse des charges relatives aux prestations de solistes, en raison de l'arrêt des concerts suite à la pandémie de Covid 19.

-6198 : Prestations techniques ; Augmentation : +21.846 EUR (Budget = 31.200 € - bilan= 53.046€)

Cette augmentation s'explique par des captations supplémentaires dans le cadre de l'émission consacrée à l'ORCW sur Télé MB afin de maintenir la visibilité de l'Orchestre durant la période d'arrêt des concerts en salle.

(62) REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS – Diminution : -318.365 EUR (Budget = 1.348.042 € - bilan= 1.029.677 €)

(620) REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECTS

L'arrêt des concerts a engendré une mise au chômage Covid des musiciens. L'ORCW a mis en place une compensation salariale pour assurer une rémunération équivalente à une activité « normale »
Le personnel administratif a effectué du télétravail.

Voici les postes engendrant les différences majeures :

1. (62050) Personnel employé sous statut d'artiste – supplémentaire – Diminution : - 186.325 EUR (Budget = 726.830 € - bilan = 540.505€)

Variable en fonction de l'activité réelle, le cout des rémunérations des musiciens a baissé de manière importante suite à leur mise au chômage. Afin d'éviter une perte de revenus trop importante, l'ORCW a mis en place les mesures suivantes :

- Compensation du salaire « normal » par un complément de rémunération en plus du chômage, comprenant également un complément de pécule de vacances.
- Mise en place de répétitions afin de maintenir une activité, et de permettre aux musiciens de continuer à jouer

(621) COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIALES – Diminution : - 112.284 EUR (Budget = 372.992 € - bilan= 260.708 €)

Cette diminution suit la baisse du poste rémunérations

(6302) AMORTISSEMENTS – Augmentation : -22.744 EUR (Budget = 22.975 € - bilan= 45.719 €)

L'augmentation est due aux investissements consentis en 2020 repris au point 3.1 de l'analyse de l'actif du bilan.

CLASSES	Libellés	Budget initial	BILAN	Var.
		2020 - Vahan Mardirossian		
7	PRODUITS	2.230.775	2.175.388	-55.387
70	CHIFFRES D'AFFAIRES	265.480	96.946	-168.534
700	RECETTES & DROITS (ventes de tickets à Mons)	42.300	28.456	-13.844
701	PRESTATIONS AUPRES DES ORGANISATEURS	223.180	56.744	-166.436
	Sessions du Concours Reine Elisabeth - Nombre de piano; 97 c.		/; 60c	
7010000	Fédération Wallonie-Bruxelles (ventes)	182.180	36.870	-145.310
7010100	Communauté flamande (ventes)	0	0	0
70102-3	International (ventes)	41.000	15.394	-25.606
7014000	Art et Vie - Fédération Wallonie-Bruxelles (subventions)		4.480	4.480
7010500	Art et Vie - Province (subventions)			0
	Wallonie Bruxelles International (subventions)			
702	CO-PRODUCTIONS			0
703-704	PRODUITS- BIENS CULTURELS - SPONSORING		11.530	11.530
707	DROITS D'AUTEURS		216	216
73	COTISATIONS, DONs, LEGS ET SUBSIDES	1.960.915	2.074.616	113.701
732	DONS SANS DROIT DE REPRISE	500	225	-275
737	AUTRES SUBSIDES ET SUBVENTIONS	1.960.415	2.074.391	113.976
7370000	Mons - Fonctionnement (subvention)	61.973	61.973	0
7370100	Mons - Mise à disposition du personnel A.P.E.	175.000	211.179	36.179
7370200	Mons - Mise à disposition du bâtiment	19.832	19.831	-1
	Mons - Emprunt			
7375000	Fédération Wallonie Bruxelles - Contrat-programme	1.698.610	1.701.132	2.522
7379000	Fédération Wallonie-Bruxelles - Loterie Nationale + a	0	22.000	22.000
7379000	Fédération Wallonie Bruxelles - Enseignement	0	0	0
7379000	Wallonie Bruxelles International - Déplacements	0	0	0
7379000	Subside ONSS Corona	5.000	58.275	53.275
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.000	3.827	-173
75	PRODUITS FINANCIERS	380	0	-380
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
79	Prélèvements - Utilisation des fonds affectés aux projets			
RESULTATS		14.484	231.961	217.477

3.3.2 -(70) CHIFFRES D'AFFAIRES - Diminution : -168.534 EUR (Budget = 265.480 € - bilan = 96.946 €)

Par rapport aux prévisions budgétaires, la baisse des recettes s'explique principalement par l'arrêt des représentations dans le cadre des mesures sanitaires

(700) Recettes et droits- Diminution de 13.844€ (Budget 42.300€- bilan 28.456€)

Les recettes des ventes de concerts à Mons ont été impactées par l'arrêt des concerts et par les restrictions de remplissage de la salle de l'Arsonic à la suite des mesures sanitaires de distanciation.

La survenue de la pandémie de Covid 19 et les conséquences que l'on connaît, revêt un caractère exceptionnel, ce qui fait de l'année 2020 ne permet pas de porter une analyse sur l'évolution des recettes et ventes de concerts de l'ORCW.

(701) Prestations de services culturel auprès de tiers organisateurs – Diminution de 166.436€ (Budget 223.180€- bilan 56.744€

Ce poste est fortement impacté par les annulations des concerts survenues en 2020.

(737) AUTRES SUBSIDES ET SUBVENTIONS

(73701) Autres subsides et subventions - Ville - MONS - A.P.E.

Subventions APE. Cf. le compte 617.

(7375) Autres subsides et subventions – F.B.W. – Contrat Programme et subventions- Augmentation de 2.522€ (Budget :1.698.610€ - Bilan 1.701.132€

Le contrat programme a été indexé pour s'élever à 1.701.132€.

Compte tenu des difficultés rencontrées par le secteur culturel suite à la pandémie, le contrat programme a été prolonger pour une année supplémentaire.

Les justifications à apporter en matière d'objectifs seront adaptées également suite aux annulations des concerts.

Le dossier de renouvellement devra être rempli en 2022.

(737512) Autres subsides et subventions – F.B.W. – Loterie Nationale Augmentation de 22000€ (Budget :0€ - Bilan 22.000€

Cette augmentation s'explique par l'octroi par la Fédération Wallonie Bruxelles et la Loterie Nationale d'une subvention de 22.000€ pour le concert du 23 octobre consacré à Henry Vieuxtemps.

(73790) Subsidés Etat autres politiques – Augmentation de 58.275€ (Budget :0€ - Bilan 58.275€

Ce poste reprend l'octroi d'une subvention ONSS Corona, sous forme d'un crédit ONSS à déduire des cotisations.

4 - Justification globale du résultat

Cet exercice se clôture avec un bénéfice de 231.961,40€ € alors que nous avions prévu 14.484,00€, soit un différentiel favorable de 217.477,40€.

Le maintien du paiement de la totalité de la subvention octroyée dans le cadre du contrat-programme permet à l'ORCW de terminer cet exercice avec un résultat positif, l'affectation au fonds de réserve permettra l'élaboration des projets futurs.

5 - Justification du Contrat-Programme en termes quantitatifs

Les objectifs prévus par le Contrat Programme seront adaptés suite à la survenue de la pandémie de Covid 19.

6 - Adaptation du budget 2021 suite à la survenue des dispositions du Conseil National de Sécurité en matière de lutte contre le Covid-19

CLASSES	Libellés	Budget initial	Ajustement
	2021 - Vahan Mardirossian		
6	CHARGES	2.216.291	2.323.532
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	842.574	1.102.087
610	LOYERS, ENERGIES, ENTRETIEN (Arsonic + 75.000)	127.802	145.472
611	TRANSPORTS (des artistes, ...)	104.407	89.800
612	FRAIS ADMINISTRATIFS	54.500	52.757
613	PROMOTION, FRAIS ARTISTIQUES (repas,...)	106.250	163.573
614	DOCUMENTATION, FORMATION DU PERSONNEL	3.105	4.100
615	AUTRES FRAIS SPECIFIQUES DE SPECTACLES	0	0
616	MATERIEL ARTISTIQUE, TECHNIQUE	30.550	48.760
617	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	175.000	211.180
619	AUTRES RETRIBUTIONS DE TIERS ET INDEMNITES	240.960	386.445
6190	Bénévolat - R.P.I. (musiciens) - Chèques ALE	7.090	8.220
6193-6194	Prestations artistiques, culturelles ET projets artistiques	147.000	187.800
6195	Prestations d'administration	55.670	64.225
6197	Prestations de formation	0	0
6198-6199	Prestations techniques, CAPTATIONS et autres	31.200	31.200
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSION	1.348.042	1.172.145
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECT	939.160	819.231
620(...)	Personnel employé (administratif) et ouvrier	212.330	203.510
6205	Personnel employé sous statut d'artiste :	726.830	385.200
62050	Musiciens avec un C.D.I. (8 musiciens)	432.000	385.200
62051	Musiciens avec des C.D.D. (Minimum 4 musiciens)	294.830	230.521
621	Pécules de vacances	0	0
621	COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIA	372.992	321.792
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	32.080	31.122
625	PROVISIONS POUR PECULES DE VACANCES	3.810	0
63	AMORTISSEMENTS	22.975	45.800
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1.000	0
65	CHARGES FINANCIERES	1.000	1.000
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
67	IMPOTS ET TAXES	700	2.500
7	PRODUITS	2.230.775	2.116.540
70	CHIFFRES D'AFFAIRES	270.480	99.410
700	RECETTES & DROITS (ventes de tickets à Mons)	42.300	13.000
701	PRESTATIONS AUPRES DES ORGANISATEURS	223.180	79.410
	Sessions du Concours Reine Elisabeth - Nombre de piano; 97 c. /; 60c		
7010000	Fédération Wallonie-Bruxelles (ventes)	182.180	79.410
7010100	Communauté flamande (ventes)		0
70102-3	International (ventes)	41.000	0
7014000	Art et Vie - Fédération Wallonie-Bruxelles (subventions)		0
7010500	Art et Vie - Province (subventions)		0
	Wallonie Bruxelles International (subventions)		
702	CO-PRODUCTIONS	0	0
703-704	PRODUITS- BIENS CULTURELS - SPONSORING	5.000	7.000
707	DROITS D'AUTEURS	0	0
73	COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBSIDES	1.955.915	2.013.267
732	DONNS SANS DROIT DE REPRISE	500	150
737	AUTRES SUBSIDES ET SUBVENTIONS	1.955.415	2.013.117
7370000	Mons - Fonctionnement (subvention)	61.973	61.973
7370100	Mons - Mise à disposition du personnel A.P.E.	175.000	211.180
7370200	Mons - Mise à disposition du bâtiment	19.832	19.832
	Mons - Emprunt		
7375000	Fédération Wallonie Bruxelles - Contrat-programme	1.698.610	1.710.132
7379000	Fédération Wallonie-Bruxelles - Loterie Nationale + autre		10.000
7379000	Fédération Wallonie Bruxelles - Enseignement		0
7379000	Wallonie Bruxelles International - Déplacements	0	0
7379000	Subside ONSS Corona		0
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4.000	3.483
75	PRODUITS FINANCIERS	380	380
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
79	Prélèvements - Utilisation des fonds affectés aux projets		
RESULTATS		14.484	-206.992

Tout d'abord, il nous semble important de préciser l'importance du maintien de l'octroi de la subvention de la communauté française dans sa totalité, cela va permettre à l'ORCW de faire face aux difficultés, de payer l'ensemble du personnel, et les fournisseurs.

Voici les principaux axes qui nous ont guidé pour ajuster le budget 2021 :

- La sécurité sanitaire du personnel ainsi que celle du public,
- La reprise des représentations et ses modalités,
- La poursuite des captations dans le cadre de la diffusion de l'émission de télévision sur Télé MB.
- La chute des recettes due à l'arrêt des concerts, et des incertitudes quant à la présence du public lors de la reprise.

611 A 616 -FRAIS ARTISTIQUES, TRANSPORTS, DEFRAIMENT

Ces postes très dépendants des activités de l'ORCW et des lieux où sont donnés les concerts. Nous les avons adaptés à la baisse en conséquence.

(619) AUTRES RETRIBUTIONS DE TIERS ET INDEMNITES

Compte tenu des projets relatifs au streaming, et de la communication y afférente, ce poste subit une augmentation notable en matière de frais de captation, de frais de communication. Mais également des frais de consultance complémentaires pour le secrétariat social.

(62 - 621) FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel ont été diminués de manière prudente afin de prendre en compte les derniers ajustements en matière de défraiement

(630) AMORTISEMENTS

Augmentation due à la poursuite des investissements débutés en 2020.

700) RECETTES ET DROITS

La diminution des recettes attendue est de l'ordre de 171.070€.

L'ajustement du budget 2021 nous donne un déficit attendu de 206.992€ pour 2021, qui pourra être compensé par l'excédent dégagé en 2020.

7 - Présentation du budget 2022

Vous trouverez ci-dessous le budget primitif 2022, qui sera affiné pour le mois de septembre 2021.

CLASSES	Libellés	Budget initial
	2022 - Vahan Mardirossian	
6	CHARGES	2.304.771
61	SERVICES ET BIENS DIVERS	934.789
610	LOYERS, ENERGIES, ENTRETIEN (Arsonic + 75.000)	127.802
611	TRANSPORTS (des artistes, ...)	88.257
612	FRAIS ADMINISTRATIFS	55.000
613	PROMOTION, FRAIS ARTISTIQUES (repas,...)	92.000
614	DOCUMENTATION, FORMATION DU PERSONNEL	3.105
615	AUTRES FRAIS SPECIFIQUES DE SPECTACLES	0
616	MATERIEL ARTISTIQUE, TECHNIQUE	34.300
617	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	211.180
619	AUTRES RETRIBUTIONS DE TIERS ET INDEMNITES	323.145
6190	Bénévolat - R.P.I. (musiciens) - Chèques ALE	8.220
6193-6194	Prestations artistiques, culturelles ET projets artistiques	216.000
6195	Prestations d'administration	57.725
6197	Prestations de formation	0
6198-6199	Prestations techniques, CAPTATIONS et autres	41.200
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSION	1.313.282
620	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX DIRECT	945.059
620(...)	Personnel employé (administratif) et ouvrier	232.794
6205	Personnel employé sous statut d'artiste :	712.265
62050	Musiciens avec un C.D.I. (8 musiciens)	448.345
62051	Musiciens avec des C.D.D. (Minimum 4 musiciens)	263.920
621	Pécules de vacances	0
621	COTISATIONS PATRONALES D'ASSURANCES SOCIA	329.963
623	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	34.450
625	PROVISIONS POUR PECULES DE VACANCES	3.810
63	AMORTISSEMENTS	51.300
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1.000
65	CHARGES FINANCIERES	1.000
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
67	IMPOTS ET TAXES	3.400
7	PRODUITS	2.315.547
70	CHIFFRES D'AFFAIRES	288.829
700	RECETTES & DROITS (ventes de tickets à Mons)	51.500
701	PRESTATIONS AUPRES DES ORGANISATEURS	225.799
	Sessions du Concours Reine Elisabeth - Nombre de concerts	
7010000	Fédération Wallonie-Bruxelles (ventes)	165.799
7010100	Communauté flamande (ventes)	0
70102-3	International (ventes)	60.000
7014000	Art et Vie - Fédération Wallonie-Bruxelles (subventions)	0
7010500	Art et Vie - Province (subventions)	0
	Wallonie Bruxelles International (subventions)	
702	CO-PRODUCTIONS	0
703-704	PRODUITS- BIENS CULTURELS - SPONSORING	11.530
707	DROITS D'AUTEURS	0
73	COTISATIONS, DONS, LEGS ET SUBSIDES	2.020.718
732	DONS SANS DROIT DE REPRISE	500
737	AUTRES SUBSIDES ET SUBVENTIONS	2.020.218
7370000	Mons - Fonctionnement (subvention)	61.973
7370100	Mons - Mise à disposition du personnel A.P.E.	211.180
7370200	Mons - Mise à disposition du bâtiment	19.832
	Mons - Emprunt	
7375000	Fédération Wallonie Bruxelles - Contrat-programme	1.727.233
7379000	Fédération Wallonie-Bruxelles - Loterie Nationale + a	0
7379000	Fédération Wallonie Bruxelles - Enseignement	0
7379000	Wallonie Bruxelles International - Déplacements	0
7379000	Subside ONSS Corona	0
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.000
75	PRODUITS FINANCIERS	0
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
79	Prélèvements - Utilisation des fonds affectés aux projets	
RESULTATS		10.777